

# Sécurité, Hygiène, Prévention – Résumé

## Les règles essentielles des Stands Bars et Restauration

---

### Fêtes de Pérolles 2026 /ACAIP/2026

#### Bars et Restauration :

- Un jerrican d'eau propre avec robinet pour se laver les mains avec du savon biodégradable et des essuie-mains à usage unique.
- Surface de travail propre et hygiène personnel
- Gestion des déchets = tri, séparation (Pet, organique, verre) **Utiliser des sacs bleu de la Ville de Fribourg !** (2 zones déchetterie sont à disposition – voir plan de zones)
- Ne rien laisser sur votre place le dimanche matin !
- Chaque stand doit être muni d'un extincteur !
- **Clause sirop** = 3 boissons non alcoolisées en dessous du prix de la boisson alcoolisée la moins chère ! Afficher le panneau de prévention pour l'alcool 16+/18+
- **Vous devez utiliser le modèle Smart Event pour votre carte de boissons !**

#### Restauration :

- Les aliments présentés doivent être protégés des clients (plexiglas)
- Le stockage des réserves doit être couvert ou fermé dans des récipients propres et adaptés et non pas entreposé directement au sol !
- De l'eau chaude (style marmite à vin chaud avec robinet à écoulement automatique)
- Les frigos et les congélateurs doivent être munis d'un thermomètre.
- Respect de la chaîne du froid !
- Etiquetage complet des marchandises préemballées.
- Propreté des surfaces de préparation et des ustensiles. **Utiliser du produit à vaisselle biodégradable.**
- Un autocontrôle doit être mis en place.
- **Protéger le bitume des graisses avec un lino.**
- **ATTENTION ! Les appareils à gaz doivent être certifiés !** Une vignette valide doit être apposée sur chaque équipement.
- **Interdiction de jeter l'huile usagée dans les canalisations de la ville !**  
(Un tonneau se trouve aux déchetteries, voir plan)

**Tri obligatoire des déchets ! Achat de sacs bleu taxés de la Ville de Fribourg obligatoire pour les déchets non-recyclables > en vente au point INFORMATION !**

Les règlements complets se trouvent en annexe... (INSTRUCTIONS CONCERNANT LA REMISE DE DENRÉES ALIMENTAIRES LORS DE MARCHÉS OU DE MANIFESTATIONS TEMPORAIRES)